

RAPPORT ANNUEL 2025

> SYNTHÈSE LOCALE GRAND CYCLE DE L'EAU

TERRITOIRE AFFLUENTS DU RHIN SECTEUR ZORN MODER

PÉRIMÈTRE DE HANAU LA PETITE PIERRE - ZORN MODER



LE CYCLE DE L'EAU



EAU POTABLE



ASSAINISSEMENT



**ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**



**GRAND CYCLE
DE L'EAU**

VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : COMMISSION LOCALE DE HANAU-LA PETITE PIERRE (ZORN MODER)

Domaine : Grand Cycle de l'Eau

Membre du SDEA depuis 01/07/2018

Nombre de communes : 34

EPCI membres au titre de la commission locale : CC de Hanau-La Petite Pierre

Bassins versants concernés : Zorn, Moder

Cours d'eau principaux concernés : Moder, Mittelbach, Soultzbach, Griesbaechel

Nombre de délégués : 36

Nombre d'habitants :

> 22 505 habitants résidents

Surface du périmètre :

> 287 km²

Linéaire de cours d'eau :

> 157 km

Territoire : TERRITOIRE AFFLUENTS DU RHIN
SECTEUR ZORN MODER

Centre et Antenne de rattachement : Saverne





LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE

Patrick MICHEL

Le rapport annuel 2025 clôture l'engagement des élus de la mandature écoulée dans les commissions locales du cycle de l'eau et présente les résultats et indicateurs obtenus localement. La période a été particulièrement marquée par une succession de crises et d'événements fortement impactants au quotidien : crise COVID, suivie d'une crise énergétique et plus récemment de la crise agricole, et enfin des épisodes d'inondation qui succèdent à des périodes de sécheresse. Avec l'appui des équipes du SDEA, ces situations ont été gérées en limitant au maximum l'impact financier et opérationnel sur les budgets.

L'ensemble des commissions locales s'est engagé dans un programme pluriannuel de 5 ans de plus de 465 millions d'euros d'investissement pour gérer durablement les infrastructures d'eau potable (178 M€) et d'assainissement (195 M€), et pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (92 M€). Il s'agit de faire face aux défis croissants qui nous mobilisent illustrés ci-dessous :



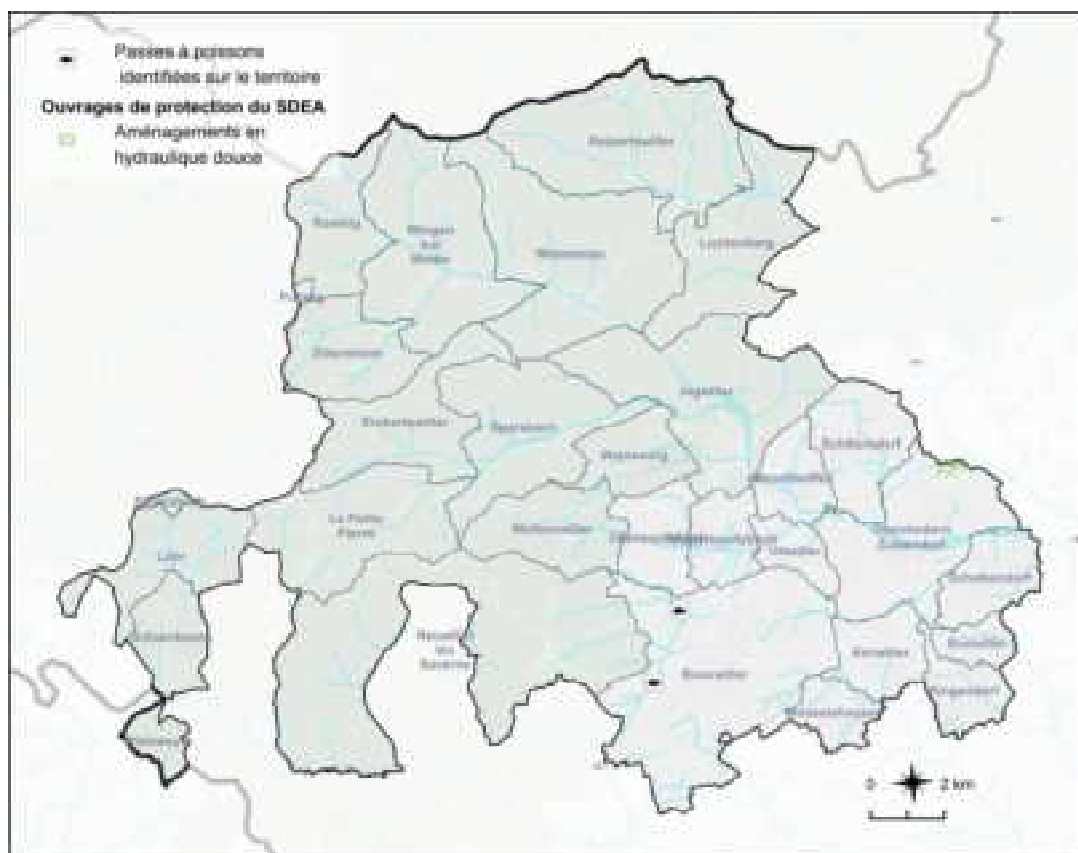
Pas un jour ne passe sans que le sujet de l'eau ne fasse la une de l'actualité des médias et que nous ne partagions le constat que l'eau est désormais bien plus qu'un sujet technique : il est aussi sociétal et même éthique. Le SDEA entend être à la pointe des réponses à apporter en poursuivant, avec les nouveaux élus locaux, son action au service du bien commun et des générations futures.

VOTRE PATRIMOINE

OUVRAGES EN GESTION :

- 2 ouvrages de franchissement piscicole
- **Aucun** système d'endiguement
- 0 km de digues
- **Aucun** aménagement hydraulique
- **Aucun** ouvrage de rétention (PI+CEB)
- **Aucun** aménagement hydraulique douce
- 0 km d'aménagements d'hydraulique douce

CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE :

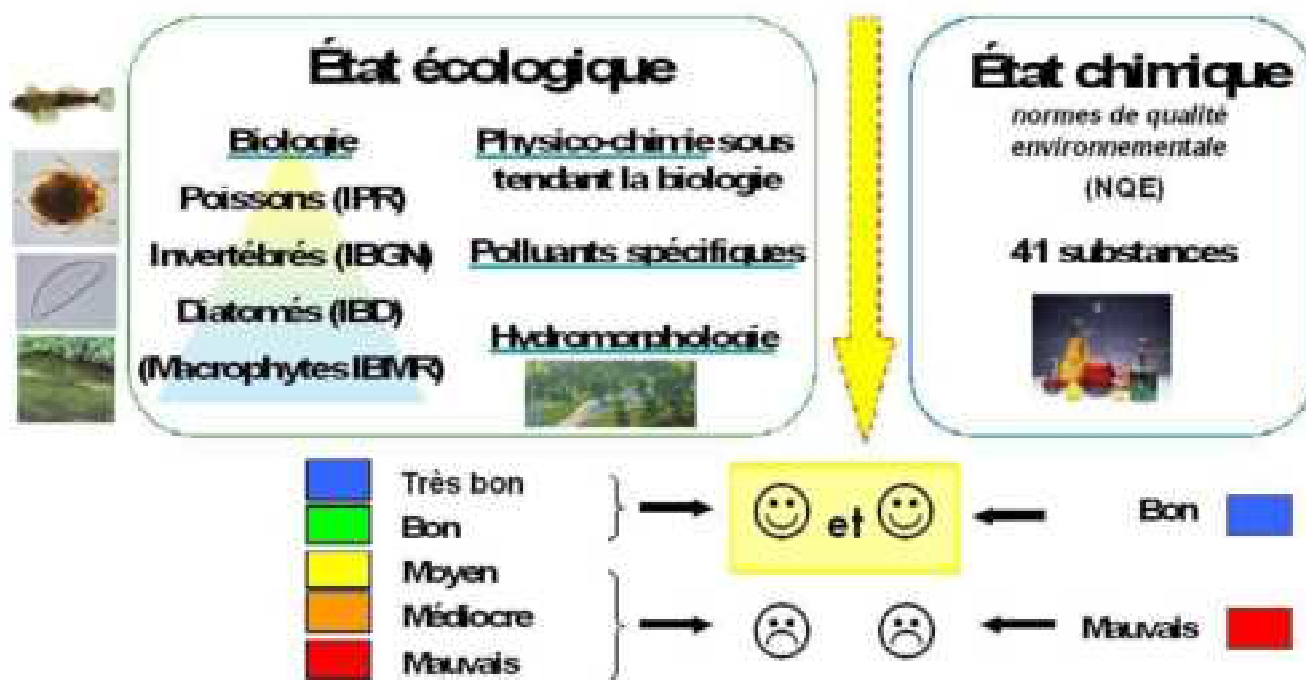


LA QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES

LA NOTION DE BON ETAT DES EAUX DE SURFACE

Le « bon état » ou « bon potentiel » des masses d'eau est destiné à garantir une gestion soutenable de cette ressource vitale pour l'humanité et pour les autres espèces vivantes. Le « bon état » des masses d'eau est défini dans la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) et prend en compte deux critères de santé pour les cours d'eau :

- L'état chimique, mesurés grâce à des prélèvements dans lesquels sont recherchés des substances dangereuses telles que des pesticides, des métaux lourds ou encore des hydrocarbures ;
- L'état écologique tient quant à lui compte de trois aspects :
 - Etat biologique du cours d'eau, déterminé par la faune et la flore présentes dans le cours d'eau ;
 - Etat physico-chimique de l'eau (oxygène, matière organique, nitrates et phosphore, etc. dans l'eau) ;
 - Qualité hydromorphologique du cours d'eau (diversité des écoulements, morphologie).



L'objectif initial fixé par la D.C.E (Directive Cadre Eau) en 2000 était l'atteinte du bon état des eaux européennes en 2015. Force est de constater que cet objectif (ambitieux) ne pourrait être tenu, des **reports d'échéance ont été prévus à 2021 ou 2027** (dérogations).

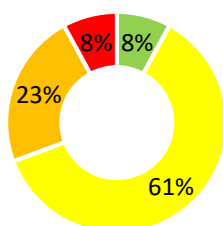
Au niveau national, la [loi Grenelle II n°2009-967 du 3 août 2009](#) donne pour objectif (chapitre II, article 27) : « Dans le domaine de l'eau, le premier objectif est d'atteindre ou de conserver d'ici à 2015 le bon état écologique ou le bon potentiel, au sens de l'article 2 de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, de l'ensemble des masses d'eau, tant continentales que marines. L'Etat se fixe l'objectif de ne pas recourir aux reports de délais, autorisés par cette directive, pour plus d'un tiers des masses d'eau. (...) ».

Il en ressort 2 indicateurs de l'état des cours d'eau :

- L'indicateur d'état des masses d'eau intégrant les critères d'état écologique des cours d'eau,
- La cartographie de la qualité écologique des cours d'eau.

INDICATEURS D'ETAT

COMMISSION LOCALE DE HANAU-LA PETITE PIERRE (ZORN MODER)



- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

NOMBRE D'OUVRAGES RECENSES FAISANT OBSTACLE A L'ECOULEMENT

- Nombre d'ouvrages : **303** unités
- Ouvrages prioritaires (Liste 2) : **0** unité

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques vous pouvez consulter le Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse

CARTE DE LA QUALITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU :



VOS DONNÉES FINANCIÈRES

CONTRIBUTION GCE

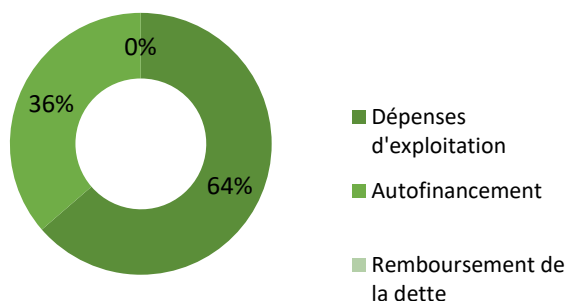
Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs des contributions de votre périmètre.

EPCI membres :

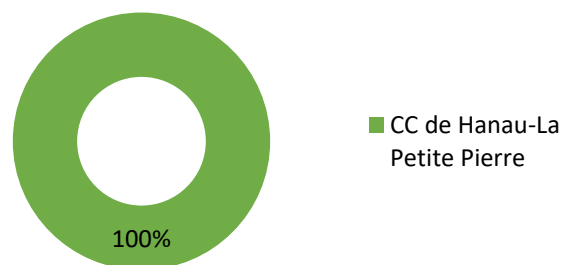
Données financières	2023	2024	2025
Contribution totale GCE du périmètre	74 000 €	74 000 €	74 000 €
Dépenses d'exploitation	51 570 €	42 934 €	52 216 €
Investissements éligibles à la taxe GEMAPI	11 037 €	85 234 €	25 631 €
Investissements non éligibles à la taxe GEMAPI	0 €	0 €	0 €

➤ Contribution moyenne GCE par habitant : **3,29 €** par habitant

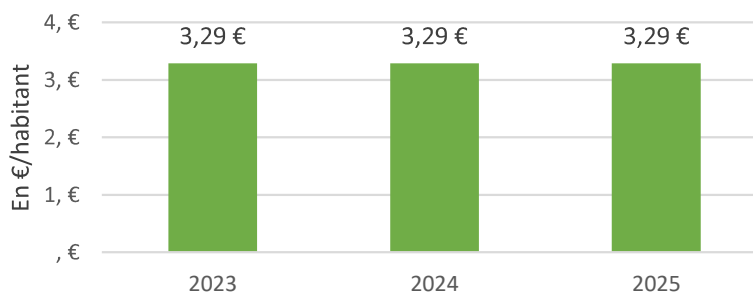
Affectation pour 100 € de recette



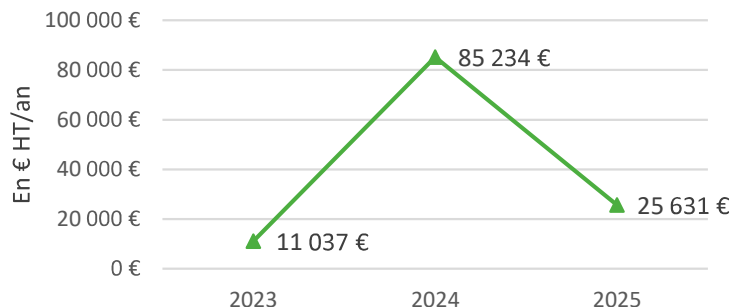
Contributions par membres



Contribution moyenne GCE par habitant



Montant des investissements



Indicateurs financiers	2023	2024	2025
Durée d'extinction de la dette	0,0 ans	0,0 ans	0,0 ans
Capital restant dû	0 €	0 €	0 €
Dotation (FCTVA), Subventions d'investissement	18 744 €	33 074 €	32 932 €

L'exercice 2025 a marqué la fin des travaux de restauration d'une zone humide à Weiterswiller, opération aidée par l'AERM à hauteur de 50%, ainsi que par l'achèvement de l'étude de faisabilité de la restauration de la continuité écologique au moulin Blaes à Obermodern.

L'engagement total pour ces deux opérations s'élève à 23 212 €, en repli par rapport à 2024.

Les études du PAPI se poursuivent également avec un engagement de 2 419€ (études aidées à hauteur de 80% par l'AERM).

La contribution communautaire est restée stable à hauteur de 74 000 € permettant ainsi d'accroître le résultat disponible du périmètre qui passe de 131 783 € en 2024 à 175 917 € en 2025.

A noter également que le périmètre n'est pas endetté à ce jour.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Gestion des cours d'eau :

- 13 sollicitations ponctuelles hors programmation
- 2 500 ml de cours d'eau expertisés/visités
- 0 ml de berges stabilisées en techniques végétales
- 0 ml de berges stabilisées en techniques non végétales
- 0 ml de cours d'eau renaturés
- 0 ml de cours d'eau restaurés en lit mineur
- 0 ml de cours restaurés en ripisylve

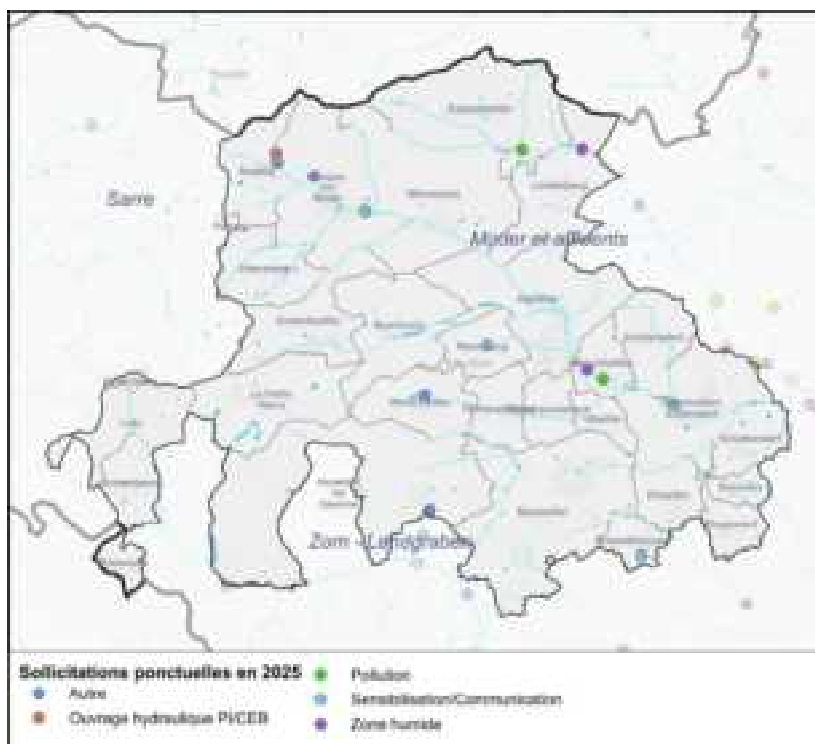
Continuité écologique :

- 2 ouvrages ayant fait l'objet d'une étude
- **Aucun** ouvrage ayant fait l'objet de travaux

Gestion des zones humides :

- 0 ha de zones humides étudiées
- 0 ha de zones humides restaurées

Carte des sollicitations :



GESTION DES INONDATIONS et RUISSELLEMENTS

Gestion des inondations par débordement de cours d'eau :

- **Aucun** ouvrage ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité
- **Aucun** ouvrage ayant fait l'objet de travaux
- **Aucun** ouvrage ayant fait l'objet d'une régularisation réglementaire
- **Aucun** diagnostic de vulnérabilité réalisés

LES INVESTISSEMENTS SUR VOTRE PERIMETRE

CHANTIERS PRINCIPAUX

GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA)

Projet de réactivation Anciens méandres de la Moder à l'aval d'Obermodern

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, le SDEA Alsace-Moselle a confié au bureau d'études INGEROP la réalisation d'une étude de définition pour la réactivation d'anciens méandres de la Moder situés à l'aval de la commune d'Obermodern-Zutzendorf.

L'étude finalisée en mai 2025 comprend l'ensemble des éléments techniques permettant le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre au stade de l'étude d'Avant-Projet (AVP).

A l'issue de l'analyse multicritères menée dans le cadre de l'étude de faisabilité réalisée en 2024/2025 par le bureau d'études INGEROP, le comité de pilotage (COPIL) du projet a choisi une solution pour réactiver les anciens méandres de la Moder à l'aval de la commune d'Obermodern.

Cette solution, développée jusqu'au stade esquisse (ESQ) prévoit les aménagements suivants :

- La création d'un seuil amont à la cote +169,7 m NGF afin de favoriser les débits vers les anciens méandres,
- La reprise de la connexion entre les anciens méandres et la Moder à l'amont,
- La reprise du profil en long aval des anciens méandres,
- L'arasement du seuil ROE 17833 présent à l'aval direct des anciens méandres,
- La reprise du lit mineur actuel de la Moder à l'aval du seuil frontal pour favoriser la zone de fraie dans l'actuel tracé de la Moder, qui sera conservé en tant que bras de décharge de crues.

Cout estimatif des travaux (stade ESQ) : 180 000 € HT

Ci-dessous une vue d'ensemble simplifiée des travaux proposés :





Prestations réalisées en 2025

Les prestations réalisées en 2025 sont les suivantes :

- Finalisation de l'étude INGEROP : Choix d'un scénario de travaux
- Rédaction du dossier de consultation des entreprises (DCE) pour le recrutement d'un maître d'œuvre
- Consultation des bureaux d'études

Calendrier / Prochaines échéances :

- Missions de maîtrise d'œuvre (conception) : démarrage mars 2026
- Inventaire 4 saisons faune/flore et zone humide : année 2026
- Prestations géotechniques : printemps / été 2026
- Prestations topographiques : printemps / été 2026
- Dossiers règlementaires : Automne 2026
- Consultation des entreprises pour les travaux : 1^{er} trimestre 2027
- Réalisation des travaux : Automne 2027

VOTRE ACTUALITÉ

LES PROGRAMMES EN COURS

Les PAPI du bassin versant de la Zorn et du Landgraben

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Haute Zorn en 2025

Présentation générale

1 département, 2 EPCI, 18 communes

Superficie BV Zorn : 757.6 km² dont 180 km² dans PAPI HZ

Nb d'habitants concernés en ZI : environ 1500 habitants en Q100

Stratégie : protection des zones à enjeux existants pour une crue trentennale et développement de la résilience du territoire en associant des actions d'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, de surveillance et de prévision de l'aléa, de gestion de l'aléa et de réduction de la vulnérabilité.



Animation et pilotage du PAPI

➤ **Comités de suivi :**

La tenue des comités suivant a permis d'informer les partenaires et les élus de l'avancement du PAPI :

- Réunions avec des élus : 2 commissions locales, 2 réunions mensuelles et 2 réunions ponctuelles
- 5 Comités techniques mutualisés entre les différents PAPI Portés par le SDEA sont organisés

Principales actions 2025

➤ **Programme d'aménagements :**

Travaux de lutte contre les inondations du Wooggraben : l'enquête publique démarrée fin 2024 se termine le 7 février. Ce même mois, le terrain fait l'objet d'un traitement de la végétation et dès le mois d'août le chantier de construction de l'ouvrage de rétention temporaire des eaux de crues du Wooggraben démarre pour une durée d'environ 5 mois. Le 2nd ouvrage du programme de travaux à Dossenheim-sur-Zinsel ne peut se faire en parallèle de l'ouvrage de ralentissement dynamique en lien avec une difficulté technique rencontrée, à savoir la présence d'une fibre Paris-Strasbourg. Cet ouvrage qui consiste en la reprise du franchissement du cours d'eau sous la RD133 permettant à la fois d'améliorer la situation du point de vue du risque inondation mais en outre de rétablir la continuité écologique fait l'objet de discussion concertation avec les différents concessionnaires des réseaux pour trouver une solution de travaux de dévoiement acceptable. L'opération est reportée.



Traitement de la végétation au droit du futur ouvrage



Démarrage chantier

Systèmes d'endiguement projetés à Saverne et Steinbourg : les dossiers d'autorisations environnementales aboutissent, la prochaine étape consiste pour 2026 en l'organisation des enquêtes publiques pour un démarrage des travaux projetés fin 2026.

Système mixte ralentissement dynamique vallée de la Zinsel du Sud et endiguement Dettwiller : le dossier d'autorisation environnementale a été déposé initialement pour instruction en date du 3 août 2023. Dans le cadre de l'instruction de ce dossier de nombreux compléments ont été formulés. Le SDEA disposait d'un délai de 18 mois pour y répondre. Au regard de l'ampleur des compléments à apporter, il a finalement été décidé en concertation avec les services instructeurs de retirer le dossier et de le redéposer ultérieurement pour permettre une refonte complète du DAE et d'avoir le temps de mener les études, investigations complémentaires pour assurer la complétude du dossier. L'année 2025 voit donc poursuivre les phases de compléments et d'échanges avec les services instructeurs, notamment concernant le projet d'effacement de l'étang du moulin d'Eschbourg retenu comme mesure compensatoire pour destruction de zone humide qui fait l'objet d'études plus poussées pour qualifier le projet.

➤ Autre action phare sur le territoire du PAPI Haute Zorn :

Sensibilisation de 155 enfants à l'échelle élémentaire de Dettwiller : le 10 octobre dernier suite à la finalisation des travaux de désimperméabilisation de la cour de récréation de l'école. La commune a organisé une journée dédiée à la prévention des inondations et la gestion des eaux pluviales. A cet occasion 4 ateliers organisés ont été organisés et animés par le SDEA :

- Préparer son kit d'urgence
- Se souvenir des inondations passées
- Jouer au jeu l'oie sur l'eau
- Observer l'infiltration des eaux dans le sol



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Zorn aval et du Landgraben en 2025

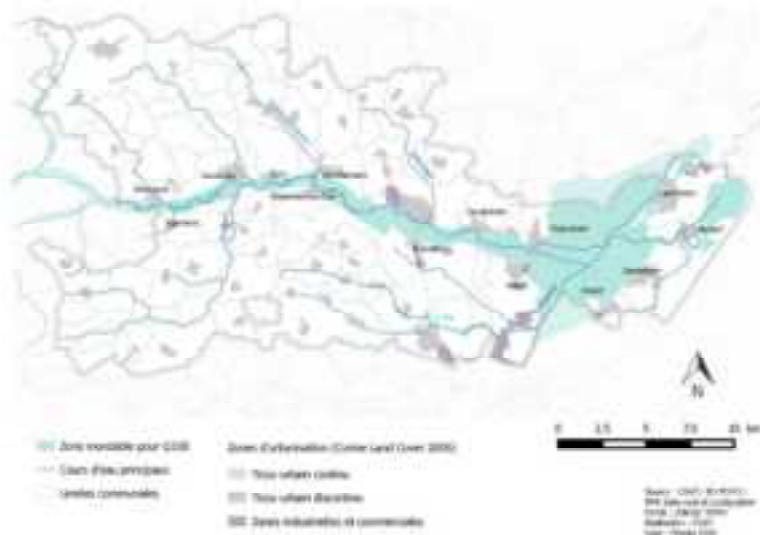
Présentation générale

1 département, 10 communautés de communes, 72 communes

Superficie bassin-versant de la Zorn : 757 km²
dont 598 km² dans le PAPI Zorn aval et Landgraben

Nombre d'habitants concernés en zone inondable : environ 1530 habitants en Q100

Stratégie : Agir en faveur de la résilience du territoire en associant des actions d'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, de gestion de l'aléa et de réduction de la vulnérabilité. Agir dès la tête des bassins versants en multipliant les mesures complémentaires pour lutter contre l'érosion des sols et les coulées d'eau boueuses.



Animation et pilotage du PAPI

L'animation du PAPI de la Zorn aval et du Landgraben est réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée principalement d'un animateur PAPI à temps plein, en charge du pilotage et du suivi du programme d'actions.

Un ingénieur hydraulicien intervient également en appui de l'animateur du PAPI sur les dossiers d'envergure qui nécessitent une expertise complémentaire, notamment en hydraulique fluviale (suivi des études hydrauliques globales, mise en œuvre de travaux de protection collective, ...).

Cette équipe est complétée par un manager chargé d'encadrer le service des PAPI du SDEA.

Depuis mars 2024, une chargée de sensibilisation mutualisée entre les différents PAPI est venue renforcer l'équipe avec pour mission de mettre en œuvre la stratégie de sensibilisation mutualisée des PAPI du SDEA.

➤ **Comités de suivi et réunions :**

Plusieurs instances de gouvernance ont permis d'informer les partenaires et les élus de l'état d'avancement du PAPI :

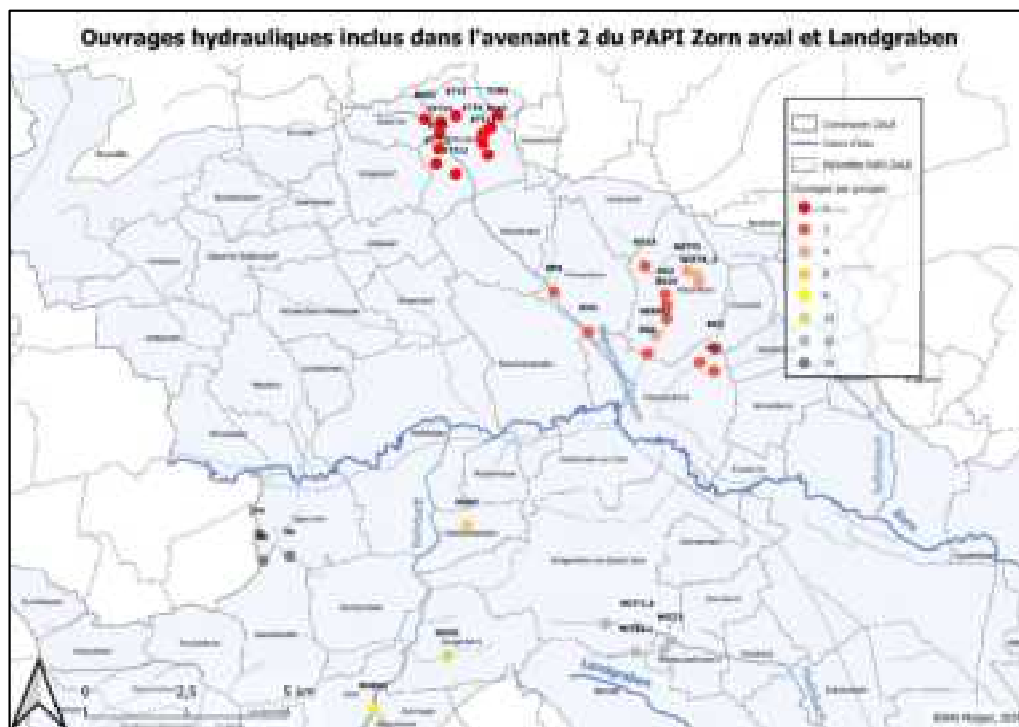
- Réunions de suivi du programme : 12 commissions locales, 2 comités de pilotage et 3 réunions ponctuelles.
- 5 Comités techniques mutualisés entre les différents PAPI portés par le SDEA ont été organisés.

➤ **L'avenant n°2 à la convention cadre du PAPI Zorn aval et Landgraben :**

La mise à jour du programme d'actions du PAPI Zorn aval et Landgraben, formalisée par l'avenant n°2, est rendue nécessaire afin de lever les réserves émises par la CMI en 2015 concernant la labellisation de certains travaux de l'axe 6, et d'approfondir les actions engagées par l'équipe d'animation depuis cette date.

Les actions ajoutées au programme par cet avenant consistent en :

- 👥 L'approfondissement des actions de sensibilisation destinées au grand public ;
- 🌊 L'appui et la formation des élus sur la gestion des cours d'eau et les risques associés ;
- 🚒 La fiabilisation et le développement des outils de prévision et de gestion de crise ;
- 📄 La poursuite de l'intégration des risques d'inondation dans les documents d'urbanisme ;
- 🛡️ Le renforcement des mesures de protection individuelles ;
- 🏠 L'intégration de 8 programmes d'ouvrages de protection collective visant la protection de près de 1200 habitations sur le périmètre (cartographie des projets prévus ci-dessous).



Le dépôt de cet avenant a nécessité la réalisation de deux études réglementaires qui ont été menées de manière approfondie en 2026 :

- **L'analyse coûts-bénéfices de l'ouvrage de ralentissement dynamique sur la commune de Rohr** : Cette étude menée par le bureau d'études DHI avait pour but d'étudier la pertinence socio-économique de la réalisation d'un ouvrage de protection en amont de la commune de Rohr, en comparant ses coûts de réalisation et d'entretien et les dégâts qu'il permet d'éviter sur les biens et les personnes. Cette étude a permis de confirmer la pertinence économique de réaliser cet ouvrage, en plus de permettre aux élus de statuer lors du COPIL de restitution de l'étude en décembre 2025 sur leur volonté de poursuivre la réalisation de cet ouvrage par l'inclusion de ce projet dans l'avenant n°2 du PAPI ZAL.
- **L'évaluation environnementale des actions de l'avenant n°2 du PAPI ZAL** : Cette étude réglementaire a pour but d'analyser et d'anticiper les conséquences de la mise en œuvre des actions de l'avenant n°2 du PAPI ZAL. Cette étude, débutée en août 2025, devrait se finaliser en juin 2026, au moment du dépôt du dossier d'avenant aux services instructeurs.

L'avenant sera déposé courant juin 2026 et permettra de prolonger la durée du programme d'actions jusqu'en 2032.

Les principales réalisations de 2025 :

➤ Inauguration d'un ouvrage de rétention et travaux de renaturation du Melsheim :

La finalisation des travaux et l'inauguration du programme de travaux visant la protection des habitants de la commune de Melsheim ont été réalisés au cours du premier semestre 2025.

Ce programme de travaux, réalisé dans le cadre du PAPI de la Zorn aval et du Landgraben, se compose de 3 opérations principales :

- La reprise d'un busage qui limitait les écoulements, visant à améliorer la capacité hydraulique de ce dernier pour lui permettre de recueillir les écoulements du Melsheim et d'un autre bassin versant situé sur la partie est du ban communal de Melsheim ;
- La renaturation du Melsheim par le reméandrage, le décaissement et la plantation d'espèces à vocation humide sur les berges du ruisseau. Cette opération vise la diversification des écoulements et des habitats pour favoriser la biodiversité sur le site, tout en permettant l'accueil du public par l'installation de mobiliers urbains et de deux panneaux d'information ;
- L'ouvrage de rétention, dit de ralentissement dynamique, avec une capacité de 25 000 mètres cubes, qui capte et régule les écoulements d'un bassin versant agricole générateur de crue de près de 285 hectares.

Quelques illustrations de ce programme de travaux :



Chiffres clés

- 2024-2025 : période de réalisation des travaux
- 25 000 m³ : volume de stockage des eaux de crue
- 285 ha : surface du bassin versant
- 31 : nombre d'habitations protégées
- 1 000 000 € TTC : montant global de l'opération
- 60 % : subventions (Région, État)
- 40 % : mise à charge du SDEA - Périmètre du Pays de la Zorn

➤ Avancement de l'étude hydraulique sur la partie aval du bassin de la Zorn :

En 2022, une étude d'amélioration de connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant de la Zorn et du Landgraben entre Geudertheim et la confluence avec la Moder a été lancée. Cette étude confiée au bureau d'études Artelia a pour objectif de dresser un diagnostic plus précis de ce territoire hydrauliquement interconnecté, suivi d'une proposition de programme d'aménagements. Cette étude a également pour objet la réalisation d'études réglementaire de danger sur les systèmes d'endiguements existants visant leur régularisation administrative.

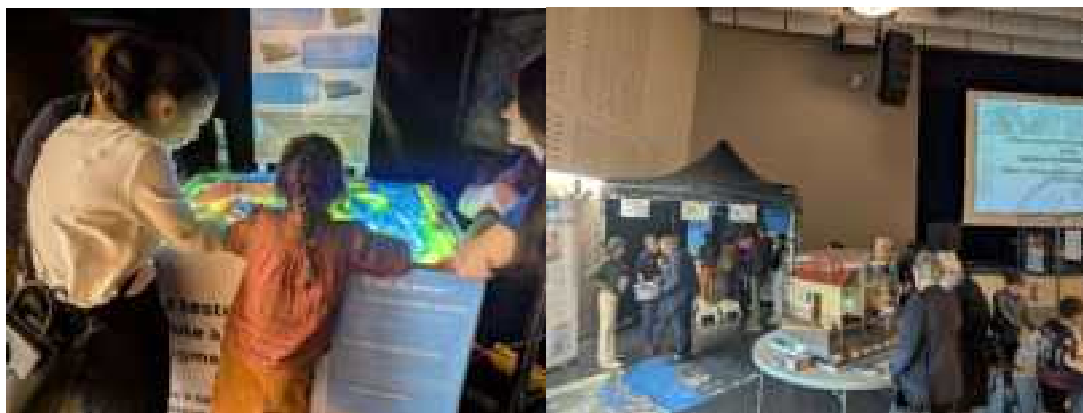
Le bureau d'études a finalisé en 2024 la phase de diagnostic hydraulique, dont les conclusions ont été présentées aux élus du territoire lors d'un COPIL en juillet 2024. L'année 2025 a permis d'aboutir à des propositions d'aménagements, ainsi que la réalisation d'études réglementaires de dangers sur les systèmes d'endiguement identifié dans cette étude, qui permettront la protection de nombreux enjeux sur la partie aval du bassin versant. Ces éléments ont été présentés et validés par les élus en COPIL en juillet 2025 et en janvier 2026. L'étude sera finalisée au cours du premier trimestre 2026.

Les actions mutualisées de développement de la culture du risque :

Concernant les autres axes des PAPI Haute Zorn et Zorn aval et Landgraben relatifs au développement d'une culture du risque et à la réduction de la vulnérabilité du territoire, la mutualisation avec les autres PAPI permet de travailler sur plusieurs thématiques de front.

Communication/sensibilisation : L'année 2025 a été marquée par de nombreux événements de sensibilisation, témoignant d'un engagement renforcé en faveur de la prévention et de l'information du public. Parmi ces actions, l'événement phare demeure le 4^{ème} salon de l'inondation à Woustwiller (PAPI Sarre) et la journée de la résilience à Haguenau, qui a su rassembler un large public autour des enjeux liés au risque inondation. Parallèlement, une communication active a été menée à travers des publications régulières sur les réseaux sociaux, contribuant à diffuser les messages de sensibilisation. La mise à jour des pages internet dédiées au PAPI a également constitué un chantier important, permettant d'améliorer la lisibilité et l'accès aux informations.

Enfin, la mise en place d'un bac à sable à réalité augmentée, en tant que nouvel outil de sensibilisation innovant, a offert une approche pédagogique et interactive particulièrement appréciée pour mieux comprendre les phénomènes d'inondation.



Réduction de la vulnérabilité : outre les campagnes PIEDS AU SEC organisées sur les bassins versant de la Sarre et de la Moder, des actions ont été menées pour former les professionnels à une meilleure compréhension des dispositifs d'aide, de la réglementation en vigueur et des démarches d'accompagnement du SDEA. Le rapport de diagnostic a également été retravaillé.

Enfin, en partenariat avec la CCI, un parcours immersif de sensibilisation au risque inondation à destination des entreprises a été développé.

ANIMATION – SAGE Moder

LE PORTRAIT DU SAGE Moder

25 janvier 2006

Le périmètre du SAGE englobe des paysages contrastés, allant du relief des Vosges Nord à la Bande Rhénane en passant par le relief collinaire du piémont et le mas Haguenau.



Superficie : ~820 km²
Nombre de communes : 93 (dont 5 en Moselle)
Nombre d'habitants : ~189012 (en 2024)
Densité : 147 hab/ km²
Réseau hydrographique : 360 km



LES ETAPES CLEFS DU SAGE Moder

Les « premiers pas » du SAGE

L'idée a émergé en 2004 après le second contrat de rivière Moder.

Phase préliminaire

2006 : Délimitation du périmètre
2007 : Installation de la CLE

Phase d'élaboration

2011 : Etat initial
2023 : Diagnostic
2024 : Scénarios tendanciels et contrastés
2025 : Stratégie, Rédaction du PAGD et du Règlement

Phase de mise en œuvre

LES ACTEURS DU SAGE

CONCERTATION, ELABORATION ET DECISION

Commission Locale de l'Eau
Organe décisionnel qui élabore, met en œuvre et suit le SAGE

Bureau de la CLE
Prépare les réunions plénières de la CLE et suit les études

Commissions thématiques
Réunions de travail élargies

La structure porteuse : le SDEA

Met à disposition de la CLE une personne chargée de l'animation technique et du secrétariat administratif

La cellule d'animation

Les financeurs

Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Communautés de communes

La CLE (Commission Locale de l'Eau) :

Composée d'au moins 50% d'élus, au moins 25% d'usagers, et le reste des sièges revient aux représentants de l'Etat.

LES ENJEUX

- ENJEU ° 1 : préserver et améliorer la **qualité** des **eaux souterraines**
- ENJEU ° 2 : préserver et améliorer la **qualité** des **eaux de surface**
- ENJEU ° 3 : préserver et améliorer les **fonctionnalités** des **milieux aquatiques** et des **zones humides**
- ENJEU ° 4 : assurer une **gestion équilibrée et durable** de la **ressource en eau**
- ENJEU ° 5 : réduire la vulnérabilité des personnes et des biens au risque **inondation**
- ENJEU ° 6 : **sensibiliser** les acteurs du bassin versant

TEMPS FORTS 2025

> Commission Locale de l'Eau (CLE)

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie 4 fois en 2025 :

- Le 16 janvier 2025 : la séance avait pour objectif de valider les documents *Scénarios tendanciels* et *Scénarios contrastés*, ainsi que de fixer, enjeu par enjeu, les orientations de la stratégie du SAGE.
- Le 24 février 2025 : la CLE a poursuivi et finalisé le choix de la stratégie.
- Le 5 mai 2025 : cette réunion a permis la première présentation du document *Stratégie*, la création des groupes de travail thématiques, la discussion autour du lancement de la concertation préalable et de la gouvernance de la communication, ainsi que des échanges sur la forme des dispositions du *Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)*.
- Le 12 décembre 2025 : la CLE a adopté à la majorité le document *Stratégie* du SAGE. Elle a également validé, sans contestation, le *Bilan de la concertation préalable* et sa diffusion. La réunion s'est conclue par la présentation et l'amendement du *Règlement* du SAGE et les objectifs à atteindre dans le contexte des élections municipales ont été fixés au cours de la séance.

> Commissions thématiques

Quatre commissions thématiques, associant des membres de la CLE et des experts spécialisés, se sont réunies à partir de juin 2025 au cours de 7 ateliers.

Les résultats issus de ces ateliers ont permis d'identifier les mesures et dispositions susceptibles de répondre aux enjeux du bassin versant, constituant ainsi une base de travail pour la rédaction des documents du SAGE.

> Concertation préalable

La concertation préalable s'est tenue du 15 septembre au 12 octobre, sous la forme d'un questionnaire participatif en ligne. Au total, 207 réponses ont été recueillies. À l'issue de l'enquête, une analyse détaillée des réponses a été menée, puis un bilan de la concertation préalable a été rédigé, validé par la CLE et diffusé.

> Rédaction des documents du SAGE Moder

À la suite de l'étude *Tendances et scénarios* et de l'élaboration de la *Stratégie* du SAGE, la rédaction du *PAGD* et du *Règlement* a été engagée en 2025. Cette rédaction a été réalisée en régie.

En fin d'année 2025, la rédaction du *Règlement* était finalisée et a fait l'objet d'amendements de la part de la CLE.

Afin de fournir à la CLE une vision globale du projet avant les élections municipales de 2026, susceptibles d'avoir un impact sur la composition de la CLE, un document complémentaire et synthétique, intitulé « *PAGD allégé* », a été élaboré. Celui-ci a également été amendé par la CLE avant les élections municipales.

Aujourd'hui, dans l'attente de la réinstallation de la CLE à la suite des élections municipales, la rédaction des documents du SAGE se poursuit.

> Comité de rédaction

Afin d'assurer la sécurité juridique des dispositions du *PAGD* et des règles du *Règlement*, un comité de rédaction, composé principalement de représentants des services de l'État ainsi que du service juridique du SDEA, a été mis en place.

Depuis le lancement de la rédaction de ces deux documents au cours du second semestre de l'année, ce comité a réalisé des relectures ponctuelles et s'est réuni à deux reprises, afin de formuler des propositions de modification en concertation.

> Communication et sensibilisation

Le questionnaire de la concertation préalable, qui constituait également un outil de sensibilisation grâce à l'intégration de messages pédagogiques entre certaines questions, a été diffusé via les différents canaux de communication du SDEA, ainsi que par les communes et intercommunalités du bassin versant (sites internet, réseaux sociaux, affichage, flyers, etc.).

Le bilan de la concertation préalable a été diffusé auprès des collectivités.

Par ailleurs, une page dédiée au SAGE Moder a été créée sur le site internet du SDEA.

Missions	Indicateurs cibles	Indicateurs de réalisation	Livrables
1. Vie du SAGE - Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau - Préparation, animation et suivi des réunions (CLE, bureau de la CLE, commissions, comités de pilotage de suivi d'études, ...)	Nombre de réunions animées et de comptes rendus rédigés	Réunions de CLE et des autres commissions Comptes rendus validés	4 CR de réunion de la CLE 7 synthèses des résultats issus des ateliers des commissions thématiques 2 CR de réunions du comité de rédaction
2. Elaboration du SAGE - Réalisation des études nécessaires à l'élaboration du SAGE	Nombre d'études et livrables	Rédaction, validation et publication de la stratégie, du bilan de concertation Rédaction et validation du règlement et du PAGD (version allégé)	Stratégie du SAGE Bilan de la concertation préalable Règlement du SAGE PAGD (version allégé) PAGD (VF) en cours
3. Communication du SAGE - Communiquer sur le SAGE et plus globalement sur les enjeux liés à l'eau à l'ensemble des acteurs (grand public, élus, usagers, etc.)	Nombre de communications ou de supports réalisés	Création et publication d'une page internet dédiée	Page internet sur le site du SDEA créée et publiée

PAPI MODER

Le Programme d'études préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Moder

Présentation générale

2 départements, 6 EPCI, 102 communes

Superficie BV Moder : 825 km²

Nb de bâtiments en ZI : environ 5000 en Q100

Déclaration intention PEP : avril 2021

Validation PEP : septembre 2022

Objectifs

Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire aux inondations par débordement de cours d'eau afin d'identifier un programme d'aménagement permettant de réduire la vulnérabilité du territoire. En parallèle, des actions de sensibilisation et de réduction de la vulnérabilité du bâti en zone inondable sont menées sur le bassin versant.

Animation et pilotage du PAPI

➤ ANIMATION DU PAPI DE LA MODER

L'animation de la démarche PEP est réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée d'une animatrice PAPI, d'une ingénieure hydraulicienne qui intervient en appui de l'animateur du PEP sur les dossiers d'envergure, d'un manager en charge de l'encadrement de l'équipe des animateurs PAPI du SDEA et d'une chargée de sensibilisation mutualisée entre les différents PAPI.

➤ REUNIONS DE SUIVI

Au total, 38 réunions ont été organisées dans le cadre du PEP la plupart en lien avec le suivi de l'étude globale de la Moder.

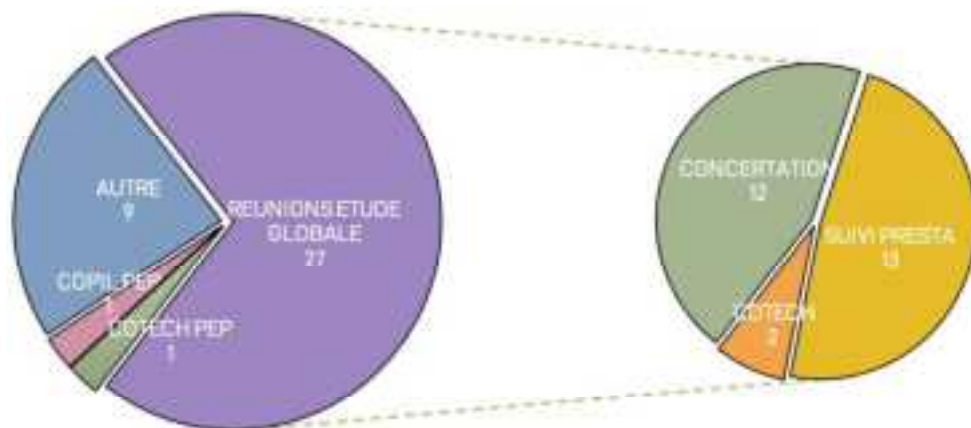


Figure 1: réunions du PEP Moder ayant eu lieu en 2025

Principales actions 2025**➤ AXE 1 – AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE - ETUDE GLOBALE DE LA MODER**

L'étude globale de la Moder s'est poursuivie en 2025 avec le **calage du modèle hydraulique**, les **modélisations des crues de projet** et la **réalisation du diagnostic hydraulique**.

**▪ CALAGE DU MODELE**

Le calage du modèle consiste à modéliser des événements historiques pour confronter les résultats du modèle avec les observations faites lors de ces événements. Les crues utilisées pour procéder au calage du modèle sont la **crue de décembre 2010** et la **crue de mai 2024**.

Une large phase de **concertation** (7 réunions à l'échelle du territoire) a été menée en début d'année sur le calage du modèle hydraulique avec pour objectif de recueillir l'avis des acteurs du territoire sur les modélisations des crues historiques réalisées. Les remarques issues de ces réunions ont ensuite été intégrées au modèle afin d'affiner les résultats des modélisations de crues projets.

Les crues projets sont des crues obtenues par des modélisations informatiques et qui permettent de représenter les inondations pour des occurrences de crues qui n'ont -pour l'instant- jamais été observées sur le bassin versant. L'objectif est d'anticiper la survenue de ces crues et de réfléchir une stratégie et à des actions pour protéger les personnes et les biens de leurs conséquences (>PHASE 2 de l'étude globale).

▪ DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE

Le diagnostic hydraulique est une **analyse du fonctionnement et de la dynamique des crues** pour l'ensemble des crues projets modélisées (Q2- Q1000) permettant de comprendre quels sont les points de 1^{ers} débordements, les ouvrages qui font obstacle aux écoulements et la façon dont les écoulements se propagent dans le lit majeur. Le diagnostic a été présenté aux communes concernées lors de **4 réunions de concertation** organisées entre les mois de septembre et de décembre 2025. Les remarques formulées lors de ces réunions ont été analysées et des modifications ont été apportées au modèle.

L'ensemble de ces travaux a fait l'objet de réunions avec le comité technique de suivi de l'étude pour présenter et valider les résultats du bureau d'études. Ainsi le **COTECH** de l'étude s'est réuni en **mai 2025** pour valider le calage du modèle et en **décembre 2025** pour valider le diagnostic hydraulique.

➤ AXE 1 - ACTIONS DE SENSIBILISATION

L'année 2025 a été marquée par de nombreux événements de sensibilisation, témoignant d'un engagement renforcé en faveur de la prévention et de l'information du public. Parmi ces actions, l'événement phare demeure le **4^{ème} salon de l'inondation**, organisé sur le bassin versant de la Sarre à Woustviller, qui a su rassembler un large public autour des enjeux liés au risque inondation.

Le 3 octobre 2025, un **village de la résilience** a été organisé dans le cadre de la Journée Nationale de la Résilience aux Risques. Cet événement, coordonné par la préfecture du Bas-Rhin, a réuni à Haguenau plusieurs partenaires ayant un rôle dans la prévention du risque inondation (Préfecture, porteurs de PAPI, SDIS, Etat (DDT, DREAL)) afin de sensibiliser les scolaires au risque inondation.

Parallèlement, une communication active a été menée à travers des **publications régulières sur les réseaux sociaux**, contribuant à diffuser les messages de sensibilisation. La **mise à jour des pages internet dédiées au PAPI** a également constitué un chantier important, permettant d'améliorer la lisibilité et l'accès aux informations. Ainsi une page spécifique au PEP Moder a été intégrée au site internet du SDEA.

Enfin, la mise en place d'un **bac à sable à réalité augmentée**, en tant que nouvel outil de sensibilisation innovant, a offert une approche pédagogique et interactive particulièrement appréciée pour mieux comprendre les phénomènes d'inondation.



➤ AXE 5 - ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Une campagne de diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations en zone inondable, appelée « **opération pieds au sec** », a démarré à l'été 2025 sur le secteur de la **communauté de communes du Pays Rhénan**. Ces diagnostics ont pour objectifs d'identifier les points sensibles du logement, de proposer des solutions simples et adaptées pour limiter les dégâts et d'estimer les coûts des aménagements.

Une **soixantaine de diagnostics ont été réalisés en 2025** sur des habitations situées en zone inondable du PPRi de la Moder. La campagne sera étendue en 2026 au reste du bassin versant de la Moder.

➤ AXE 6 – RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

En parallèle de l'étude globale de la Moder qui étudie la vulnérabilité du territoire aux inondations de la Moder et de ses affluents principaux, **certains secteurs, soumis à des inondations par débordement de petits cours d'eau**, ont été étudiés spécifiquement. Ainsi, des études de diagnostics ont été réalisées sur les communes de Zinswiller, Val de Moder, Niedermodern et Gries.

Les implantations d'ouvrages de rétention ont été validées pour ces secteurs. Les **consultations** pour recruter les prestataires des études de définition des travaux ont été lancées fin 2025. L'attribution des marchés est prévue au mois de mars 2026.

➤ AXE 7 – OUVRAGES DE PROTECTION

3 systèmes d'endiguements sont recensés sur le bassin versant de la Moder. Il s'agit des digues d'Uberach, de Rohrwiller et de Neuhaeusel. Afin de régulariser ces ouvrages et de mieux comprendre leur fonctionnement des **études de dangers** ont été réalisées par le SDEA sur les digues de Uberach et de Neuhaeusel. Ces études ont permis d'identifier les niveaux de protection des ouvrages, les secteurs protégés ainsi que les risques de défaillance. La CAH, gestionnaire de l'ouvrage de Rohrwiller, a lancé une **étude de maîtrise d'œuvre pour le confortement du niveau de protection** du système d'endiguement de Rohrwiller.

LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES : UNE AFFAIRE DE TOUS !



Tous les acteurs de l'aménagement du territoire sont responsables des surfaces imperméables créées et aménagées ainsi que des eaux pluviales y ruisselant (Code Civil, art. 640).

Le système d'assainissement unitaire, collectant les eaux pluviales des zones urbaines, génère des déversements par temps de pluie dans le milieu naturel. Pour réduire l'impact de ces rejets sur les cours d'eau, la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) a défini des critères de conformité du système d'assainissement basés sur des seuils maximums de volumes rejetés autorisés chaque année. Le maître d'ouvrage du système d'assainissement est tenu d'analyser lui-même annuellement la conformité de son système sur la base des données d'autosurveillances mesurées sur les points de rejet et d'en rendre compte aux services de l'Etat.

LES NON-CONFORMITES ? TOUS RESPONSABLES...

Les non-conformités sont partagées par tous les acteurs de l'aménagement du territoire qui contribuent à l'augmentation des volumes d'eaux pluviales dans les réseaux via l'artificialisation des sols.



En cas de non-conformités récurrentes d'un système d'assainissement, **les services de l'Etat rejettent toute nouvelle autorisation d'urbanisme** de manière à éviter tout apport supplémentaire d'eaux usées et d'eaux pluviales dans les réseaux qui pourrait dégrader davantage le milieu naturel. Pour tendre vers la conformité du système d'assainissement défaillant et lever ces restrictions du développement de l'urbanisation, le maître d'ouvrage est tenu d'établir un plan d'action visant à réduire les volumes rejetés au milieu naturel qui privilégiera la gestion des eaux pluviales au plus près de leur point de précipitation.

Les plans d'action doivent **être collectifs et intégrer des objectifs ambitieux**, tant sur les constructions nouvelles que sur les surfaces existantes en visant **la désimperméabilisation et le déracordement des surfaces imperméables**.

Afin de bâtir la ville de demain, il est crucial que tous les projets d'aménagement du territoire prennent en compte la gestion à la source des eaux pluviales, tout en limitant la pression urbaine sur les milieux naturels

LA DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES, UNE DEMARCHE GLOBALE !

1 La déconnexion opportuniste

Intégration du déraccordement pour tous projets de réaménagement (bâtiments et voiries) permettant une mutualisation des coûts



2 La déconnexion volontariste

Réaménagements simples et peu coûteux (déraccordement de gouttières, décaissement d'espace vert, suppression de bordure...)

2

3 L'accompagnement des acteurs privés

Acteurs représentant les deux tiers des surfaces imperméables



Le SDEA s'engage auprès de ses membres dans ces thématiques, offrant un soutien technique et administratif aux collectivités qui souhaitent intégrer ces enjeux dans leurs aménagements urbains. Deux guides ont notamment été élaborés pour présenter les enjeux et les principes de l'infiltration.

| Un guide pratique

- > **Public cible :** Particuliers
- > **Contenu :** Réglementation, recommandations et techniques d'infiltration à la parcelle



| Un guide technique

- > **Public cible :** Techniciens, aménageurs, collectivités...
- > **Contenu :** Prescriptions techniques, fiches ouvrages



Découvrez les guides en ligne sur www.sdea.fr



Le guide pratique est également disponible en format papier dans les centres et antennes du SDEA

GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- > **AERM** : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- > **BOP** : Budget Opérationnel du Programme 181 (Ligne Budgétaire de l'Etat – Inondations)
- > **CEB** : Coulées d'Eaux Boueuses
- > **CL** : Commission Locale (SDEA)
- > **CLE** : Commission Locale de l'Eau (SAGE)
- > **FPRNM** : Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs
- > **GCE** : Grand cycle de l'Eau ; correspond aux compétences incluses dans la GEMAPI complétées par la lutte contre les coulées d'eau boueuses et l'animation des bassins versants.
- > **GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- > **PAPI** : Programme d'Actions et de Prévention des Inondations
- > **PI** : Prévention des Inondations
- > **PPRI** : Plan de Prévention des Risques inondations
- > **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- > **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

INDICATEURS

- > **Aménagement hydraulique** : Cet indicateur représente les ouvrages de protection, contre les inondations, classés au titre du R562-18 du Code de l'Environnement (Ex : Bassin de rétention)
- > **Aménagement d'hydraulique douce** : Cet indicateur représente les aménagements situés dans un bassin versant servant la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement (Ex : Fascines, haies...)
- > **Système d'endiguement** : Cet indicateur représente les ouvrages de protection, contre les inondations, classés au titre du R562-13 du Code de l'Environnement (Ex : Dignes latérales au cours d'eau)
- > **Ouvrage prioritaire (Liste 2)** : Cet indicateur représente les obstacles à l'écoulement classés en Liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement. Ces ouvrages doivent être prioritairement aménagés afin de favoriser la continuité écologique des milieux aquatiques.
- > **Cours d'eau renaturé** : Cet indicateur représente les cours d'eau ayant bénéficié d'une opération de restauration visant le retour à un état originel dit de référence écologique.
- > **Cours d'eau restauré** : Cet indicateur représente les cours d'eau ayant bénéficié d'une opération de restauration visant le retour à un état passé permettant de reconquérir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques.